



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent vingt-huitième session

Rome, 18-22 mai 2020

**Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la
biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06570 52060

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- À sa cent soixante-troisième session, tenue en décembre 2019, le Conseil a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et a demandé à la FAO d'élaborer un projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie.
- Le présent document contient des informations d'ordre général sur les activités de la FAO visant à favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. On y trouvera également le projet de Plan d'action 2020-2021 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Le projet de Plan d'action définit les principales mesures qui serviront à concrétiser la Stratégie, les résultats attendus ainsi qu'un certain nombre de cibles et indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. En vertu de la Stratégie, après examen par le Comité du Programme, le projet de Plan d'action sera porté à l'attention des comités techniques compétents de la FAO.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;**
- **a examiné le projet de Plan d'action 2020-2021 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tel qu'il figure à l'appendice I du présent document;**
- **a recommandé que les comités techniques compétents, à savoir le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture, examinent le projet de Plan d'action, et a demandé que le Comité du Programme en poursuive l'étude à sa cent vingt-neuvième session, à la lumière des résultats de l'examen mené par les comités techniques, avant de le présenter au Conseil pour approbation.**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1-2
II. Généralités	3-5
III. État d'avancement des activités de la FAO visant à favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	6
IV. Élaboration du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	7-13

Appendice I: Projet de Plan d'action 2020-2021 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. Comme l'avait demandé la Conférence de la FAO lors de sa quarante et unième session (juin 2019)¹, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session (décembre 2019), la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après dénommée «Stratégie»)². En vertu de la Stratégie, la FAO doit élaborer «un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil»³.

2. Le présent document contient des informations d'ordre général sur les activités de la FAO visant à favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. À l'appendice I figure le projet de Plan d'action 2020-2021 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après dénommé «projet de Plan d'action»), pour examen par le Comité du Programme.

II. GÉNÉRALITÉS

3. Aux termes de la Stratégie, le Plan d'action doit aborder «de manière cohérente et coordonnée l'intégration de la biodiversité entre les secteurs agricoles ainsi qu'à l'intérieur de chacun d'eux». La FAO fera participer tous les départements compétents à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action, qui comportera un volet intersectoriel et un volet sectoriel. Dans le cadre de son action visant à faciliter la prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture, la FAO continuera de renforcer le dialogue et la collaboration avec les secteurs concernés, en particulier ceux de l'environnement, de la santé, de l'économie, de l'éducation et des finances. Le Plan d'action définira les mesures nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie. Il prendra en compte les activités en cours de la FAO et de ses partenaires afin de renforcer les synergies et d'éviter les doublons. Dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du Plan d'action, la FAO veillera à assurer la complémentarité de celui-ci avec d'autres stratégies et politiques, en particulier la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, la Stratégie et vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition, la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux et la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes⁴.

4. À sa dernière session, le Comité du Programme a recommandé que «la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action soit accompagnée d'indicateurs, de produits tangibles et d'un calendrier d'exécution»⁵, recommandation à laquelle le Conseil a souscrit par la suite⁶. Le Plan d'action doit aussi comprendre «des étapes ultérieures, en particulier le renforcement des capacités dans les bureaux décentralisés de la FAO afin d'aider les Membres à le mettre en œuvre, si ceux-ci en font la demande»⁷. Le Comité du Programme a également souligné que le Plan d'action devait être examiné par les comités techniques⁸.

5. À sa cent soixante-troisième session, le Conseil s'est félicité que des ressources supplémentaires aient été allouées aux travaux de la FAO visant à favoriser l'intégration de la biodiversité, et cela au moyen d'ajustements au *Programme de travail et budget 2020-2021*⁹, et il a approuvé la création du Groupe transversal sur la biodiversité, sous réserve que sa dotation en personnel n'ait pas d'incidence négative sur les capacités des unités techniques¹⁰.

¹ C 2019/REP, paragraphe 48 b).

² CL 163/REP, paragraphe 10 g).

³ CL 163/11 Rev.1, section IV.

⁴ CL 163/11 Rev.1, section IV.

⁵ CL 163/4, paragraphe 12 c).

⁶ CL 163/REP, paragraphe 10.

⁷ CL 163/4, paragraphe 12 d).

⁸ CL 163/4, paragraphe 12 e).

⁹ CL 163/3, paragraphe 7 c).

¹⁰ CL 163/REP, paragraphe 7 e) et i).

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FAO VISANT À FAVORISER LA PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'AGRICULTURE

6. Depuis décembre 2018, lorsque le Conseil a approuvé, à sa cent soixantième session, «l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles»¹¹, la FAO a mis en œuvre un certain nombre d'activités visant à inscrire les questions liées à la biodiversité dans les politiques, programmes et activités relatifs à l'agriculture. Les principales activités menées à cet égard sont les suivantes. Elles sont regroupées ici selon les quatre résultantes de la Stratégie.

Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité (résultante 1)

- Dans son rôle de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, la FAO a organisé plusieurs dialogues régionaux portant sur ce thème, en Asie, en Afrique et au Proche-Orient, qui ont permis d'apporter des contributions utiles à la Stratégie¹².
- La FAO a publié un document technique intitulé *A third assessment of global marine fisheries discards* (troisième évaluation mondiale des rejets de la pêche marine), dans lequel les auteurs estiment à plus de neuf millions de tonnes le nombre des captures rejetées chaque année (soit 11 pour cent du volume des débarquements de poissons marins dans le monde), issues pour près de moitié de la pêche au chalut de fond¹³. La FAO a également publié une étude sur la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur des pêches, intitulée *Mainstreaming biodiversity in fisheries*¹⁴.
- Dans le cadre du programme Nansen visant à promouvoir l'application de l'approche écosystémique de la gestion des pêches face aux effets du changement climatique et de la pollution (*Supporting the Application of the Ecosystem Approach to Fisheries Management considering Climate and Pollution Impacts*), la FAO a continué d'apporter son appui à 32 pays et organismes régionaux, en Afrique et en Asie, afin de favoriser la prise de décisions fondées sur les connaissances ainsi que la mise en application de l'approche écosystémique de la gestion des pêches. Le programme est mis en œuvre par phases depuis 1975, la phase actuelle devant s'achever en mai 2022.
- Dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), la FAO a continué d'aider plus de 60 pays à élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire les taux de déforestation et de dégradation des forêts.
- Selon les prévisions, entre 2020 et 2024, le Programme de gestion durable de la faune sauvage permettra d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage dans les écosystèmes de forêts, de savanes et de zones humides. Actuellement, des projets sont mis en œuvre sur le terrain dans 13 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
- La FAO a lancé le rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde¹⁵ (*The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*), qui constitue la première évaluation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, réalisée sous la direction de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).
- Le Conseil a adopté un outil d'analyse, appelé *Les 10 éléments de l'agroécologie*¹⁶, visant à aider les pays à concrétiser l'approche de l'agroécologie. Cet outil d'application volontaire, qui définit les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques, ainsi que les principaux éléments à prendre en compte pour créer un environnement favorable à l'agroécologie,

¹¹ CL 160/REP, paragraphe 60.

¹² <http://www.fao.org/biodiversity/mainstreaming-platform/fr/>.

¹³ <http://www.fao.org/documents/card/en/c/CA2905EN/> (en anglais).

¹⁴ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X17305444> (en anglais).

¹⁵ <http://www.fao.org/state-of-biodiversity-for-food-agriculture/en/> (en anglais).

¹⁶ <http://www.fao.org/3/ca7173fr/ca7173fr.pdf>.

peut être utilisé par les décideurs, les praticiens et les parties prenantes aux fins de la planification, de la gestion et de l'évaluation de la transition agroécologique. Aux termes du premier élément, «l'accroissement de la biodiversité comporte divers avantages concernant la production, la situation socioéconomique, la nutrition et l'environnement».

- Le Conseil a également adopté le *Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais*, est un ensemble de pratiques d'application volontaire et de principes établis en commun définissant la conduite que doivent adopter les parties prenantes en matière d'utilisation et de gestion des nutriments des plantes¹⁷.

Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO (résultante 2)

- La FAO a donné au Conseil des informations concernant la prochaine Conférence des Nations Unies pour la biodiversité, les conclusions de la septième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes¹⁸.
- Suite à l'adoption de la Stratégie, il a été convenu que les conférences régionales et les comités techniques compétents (à savoir, le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture) examineraient la question de la prise en compte systématique de la biodiversité, à leurs prochaines sessions.

Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition (résultante 3)

- La FAO a contribué, au moyen d'une série d'activités et d'éléments de réflexion, à l'élaboration du projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui est actuellement en cours de négociation sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Stratégie, *Les 10 éléments de l'agroécologie* et le *Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais* ont été transmis à la CDB, pour distribution aux parties contractantes à la Convention.
- Les sites web de la FAO consacrés à la biodiversité et le portail sur les politiques en matière de biodiversité ont été réorganisés et renforcés¹⁹.
- Le *Colloque international sur la gestion durable des pêches: renforcer les liens entre la science et les politiques*, a permis de définir les moyens par lesquels le secteur des pêches pourra répondre à des défis complexes et en rapide évolution (en particulier la dégradation de l'environnement) et appuyer le processus de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)²⁰.

Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité (résultante 4)

- Les divisions techniques, au Siège comme dans les bureaux régionaux, ont été invitées à désigner des points focaux pour la prise en compte systématique de la biodiversité.

IV. ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

7. Le projet de Plan d'action, tel qu'il figure à l'appendice I du présent document, a pour objectif de renforcer les activités de la FAO et de ses partenaires visant à favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, en vue d'accroître les synergies et d'éviter les doublons. Structuré autour des quatre résultantes de la Stratégie, il définit les mesures spécifiques qui contribueront à leur concrétisation. Les mesures indiquées au titre des résultantes 1 et 3

¹⁷ <http://www.fao.org/3/ca5253fr/ca5253fr.pdf>.

¹⁸ CL 162/INF/3.

¹⁹ <http://www.fao.org/policy-support/policy-themes/biodiversity-genetic-resources-and-ecosystem-services/fr/>.

²⁰ <http://www.fao.org/about/meetings/sustainable-fisheries-symposium/en/> (en anglais).

de la Stratégie visent à renforcer le rôle que joue la FAO en matière d'appui technique et de renforcement des capacités, ainsi que celui de la biodiversité pour la sécurité alimentaire dans le paysage politique mondial, alors que les mesures liées aux résultantes 2 et 4 visent à faciliter leur mise en œuvre en renforçant les moyens de la FAO, en améliorant son positionnement et en favorisant la prise en compte des considérations liées à la biodiversité dans les politiques, programmes et activités de la FAO. Les mesures proposées, qui sont en phase avec les sept fonctions essentielles de la FAO, sont regroupées sous la rubrique «domaines d'action essentiels». Par ailleurs, le projet prévoit le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et propose des indicateurs à cet effet. Les mesures indiquées ne sont pas exhaustives et d'autres activités pourront être ajoutées en fonction de la disponibilité de nouveaux financements et de l'évolution favorable de la situation.

Principales mesures relatives à la biodiversité

8. Chacune des mesures clés définies dans le projet de Plan d'action concrétise ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées dans la Stratégie au titre des différentes résultantes. Le choix de ces mesures donne une indication des activités que la FAO et ses partenaires mènent ou prévoient de mener en faveur de la biodiversité. Elles doivent toutes permettre d'obtenir au moins un des résultats finals ou intermédiaires attendus.

9. Comme on l'a vu plus haut, les principales mesures à mettre en place sont regroupées autour de domaines d'action essentiels et sont en phase avec les sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir:

1. apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'**instruments normatifs**, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques;
2. rassembler, analyser et contrôler **les données et l'information** dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès;
3. favoriser, promouvoir et faciliter le **dialogue sur les politiques** aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays;
4. apporter conseils et appui en vue du **renforcement des capacités** au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles;
5. donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser **les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques** relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation;
6. **faciliter la création de partenariats** entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural;
7. mener des **actions de sensibilisation et de communication** aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO²¹.

Suivi et établissement de rapports

10. Le projet de Plan d'action est pleinement en phase avec le Cadre stratégique de la FAO et avec le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021 du Directeur général²². De même, le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sera aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique et sur le cadre de suivi du PTB²³. Les indicateurs utilisés pour le Cadre stratégique de la FAO et qui sont applicables au niveau des résultantes de la Stratégie permettent d'évaluer les progrès accomplis au regard de ces cibles. Ils ont été approuvés par la Conférence de la FAO et sont en phase avec les objectifs de développement durable (ODD).

²¹ C 2019/3, paragraphe 13.

²² C 2019/3.

²³ CL 163/3-WA3 et CL163/3-WA4.

11. Le cadre de résultats des objectifs stratégiques de la FAO²⁴ s'appuie sur deux types d'indicateurs, différents mais complémentaires, visant à mesurer les contributions directes et indirectes de la FAO à divers niveaux. Les indicateurs de produits mesurent les résultats tangibles des interventions de la FAO (en termes de processus, de produits et de services) aux niveaux national, régional et mondial. Les indicateurs de résultantes mesurent les changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent d'atteindre un objectif précis. La FAO contribue à ces résultantes, sans toutefois en avoir la pleine maîtrise, dans la mesure où l'obtention des résultats relève de la responsabilité de l'ensemble des partenaires – la FAO, les États Membres et les partenaires du développement. Les indicateurs pertinents aux niveaux des produits et des résultantes sont utilisés aux fins du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie (annexe 2 de l'appendice I).

12. Le PTB 2020-2021 et son cadre de résultats proposent davantage d'indicateurs pour la résultante 1 que pour les autres résultantes de la Stratégie. Le projet de Plan d'action en tient compte.

Examen et mise à jour

13. Dans la Stratégie, il est précisé que celle-ci «sera périodiquement mise à jour afin de transcrire les conclusions de son évaluation et de faire écho à tous nouveaux accords mondiaux, notamment ceux qui émaneront des organes délibérants de la CDB et de la Commission. Une première mise à jour, y compris le plan de mise en œuvre, sera présentée à la Conférence de la FAO en 2021»²⁵. Compte tenu de retards probables suite à la crise liée à la covid-19, il est proposé de mettre à jour la Stratégie, s'il y a lieu, et d'élaborer le projet de Plan d'action 2022-2023 dans le courant de l'année 2021, puis d'inviter le Conseil à examiner les éventuelles modifications apportées à la Stratégie ainsi que le projet de Plan d'action 2022-2023 à la fin de 2021.

²⁴ FAO. 2019. Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021 du Directeur général. Rome. <http://www.fao.org/3/my734fr/my734fr.pdf>.

²⁵ CL 163/11 Rev.1, section IV.

APPENDICE I

PROJET DE PLAN D'ACTION 2020-2021 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

I. Résultats de la Stratégie

1. Le présent Plan d'action est fondé sur la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (ci-après dénommée «Stratégie»), dont il vise à concrétiser la mise en œuvre²⁶. Il définit les principales mesures à mettre en place, les résultats attendus et le calendrier d'exécution, pour chacune des quatre résultantes de la Stratégie, qui sont les suivantes:

Résultante 1: *Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité.*

Résultante 2: *Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO.*

Résultante 3: *Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition.*

Résultante 4: *Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.*

II. Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

2. Les principales mesures définies dans le Plan d'action pour chacune des résultantes de la Stratégie sont regroupées autour des sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir:

- i. Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'**instruments normatifs**, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques;
- ii. Rassembler, analyser et contrôler **les données et l'information** dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès;
- iii. Favoriser, promouvoir et faciliter le **dialogue sur les politiques** aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays;
- iv. Apporter conseils et appui en vue du **renforcement des capacités** au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles;
- v. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser **les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques** relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation;
- vi. **Faciliter la création de partenariats** entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural;
- vii. Mener des **actions de sensibilisation et de communication** aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO [*caractères gras non présents dans le texte original*]²⁷.

3. Le Plan d'action s'inspire des fonctions essentielles de la FAO pour la définition des domaines d'action essentiels, tels qu'indiqués dans le tableau 1.

²⁶ CL 163/11 Rev.1.

²⁷ C 2019/3, paragraphe 13.

III. Principales mesures relatives à la biodiversité

4. Chacune des mesures définies dans le Plan d'action concrétise ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées au titre des quatre résultantes de la Stratégie (annexe 1).

5. Les principales mesures à mettre en place sont regroupées autour de domaines d'action essentiels, dont chacun est en phase avec l'une des sept fonctions essentielles de la FAO. Les domaines d'action essentiels regroupent les principales mesures nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie, dans l'objectif de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, en tenant compte des activités en cours de la FAO et de ses partenaires. La liste de ces mesures n'est pas exhaustive; toutes les activités prévues de la FAO ne sont pas prises en compte. Pour chacune des principales mesures, le Plan d'action précise les résultats attendus et le calendrier d'exécution.

Tableau 1: Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

Fonctions essentielles de la FAO	Domaines d'action essentiels de la Stratégie
Résultante 1	Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité
1	Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité
2	Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision
3	Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité
4	Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
6	Faciliter la création de partenariats à l'appui de la mise en œuvre de mesures nationales en faveur de la biodiversité
Résultante 2	Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO
3	Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques
Résultante 3	Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition
2	Améliorer l'accès aux données et à l'information concernant le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition
3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
5	Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
7	Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Résultante 4	Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité
4	Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité
5	Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO
6	Renforcer la collaboration avec les organisations compétentes

IV. Suivi

6. Le Plan d'action prévoit également le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, qui sera aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique et sur le cadre de suivi du Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021 de l'Organisation²⁸.

7. Les cibles et indicateurs qui ont déjà été définis conformément au Cadre stratégique révisé et au Plan à moyen terme (MTP) 2018-2021 et qui sont applicables aux résultantes de la Stratégie, sont utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie (annexe 2). Les indicateurs utilisés ont été approuvés par la Conférence de la FAO et sont en phase avec les objectifs de développement durable (ODD). La Stratégie et le Plan d'action s'intègrent donc pleinement dans le Cadre stratégique de la FAO et dans le PTB 2020-2021²⁹.

V. Examen et mise à jour

8. Le Plan d'action a une durée de 24 mois; les mesures indiquées doivent être mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

9. La Stratégie et le Plan d'action devront être mis à jour et modifiés, s'il y a lieu. Dans le courant de l'année 2021, la Stratégie sera mise à jour, selon qu'il convient, et le projet de Plan d'action 2022-2023 sera élaboré. Le Conseil sera invité à examiner, à la fin de 2021, les éventuelles modifications apportées à la Stratégie ainsi que le projet de Plan d'action 2022-2023.

10. Lors de l'élaboration du Plan d'action 2022-2023, les évolutions récentes, y compris les nouveaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), seront prises en considération, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action 2020-2021.

²⁸ CL 163/3-WA3 et CL163/3-WA4.

²⁹ C 2019/3.

Annexe 1: Domaines d'action essentiels, fonctions essentielles de la FAO, principales mesures, résultats attendus et calendrier d'exécution du Plan d'action 2020-2021

Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité				
Domaines d'action essentiels	Fonctions essentielles de la FAO*	Principales mesures	Résultats attendus	Calendrier d'exécution
Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité	1	Fournir un appui aux pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	Analyse du Cadre mondial de la biodiversité en vue de la définition des mesures que la FAO doit mettre en place pour en faciliter la mise en œuvre par les pays	2021
		Apporter un soutien à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de la définition des mesures stratégiques à mettre en œuvre pour donner suite au rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (<i>The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture</i>)	Adoption du Plan d'action mondial et des mesures stratégiques	2021
		Aider les pays à réduire les effets négatifs des pesticides dangereux sur la biodiversité	Ajout d'au moins une session sur les solutions permettant d'éviter l'utilisation de pesticides dangereux et une session sur les effets des pesticides sur la biodiversité et les services écosystémiques, aux ateliers organisés au titre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	2021
		Faciliter le dialogue sur les politiques, aux niveaux national ou régional, concernant la ratification et la mise en application des conventions de la FAO relatives à la biodiversité, telles que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	Tenue de consultations, aux niveaux national ou régionales, visant à promouvoir la ratification et la mise en application des conventions de la FAO	2021

		Apporter un appui aux pays et aux mécanismes régionaux dans le cadre du processus de négociation concernant la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Élaboration d'un rapport de synthèse sur les principaux éléments du processus de négociation relatifs au secteur de la pêche	2021
Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision	2	Recueillir, analyser et diffuser les données et informations nécessaires au suivi de l'état de la biodiversité à tous les niveaux	• Mise à jour périodique de la base de données FISHSTAT	2020-2021
			• Publication de l'édition 2020 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales	2020
			• Publication du rapport sur l'enquête mondiale par télédétection sur les forêts	2021
			• Publication de l'évaluation mondiale de la biodiversité des sols	2021
			• Publication du rapport sur La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)	2020
			• Lancement d'un dispositif mobile visant à faciliter la collecte de données pertinentes sur les captures et sur le commerce du poisson	2021
			• Lancement de la base de données mondiale ALDFG ³⁰ sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, pour les questions relatives à ces engins et à la pêche fantôme qui leur est associée	2021
			• Mise à jour du rapport annuel d'ONU-REDD sur les systèmes d'information sur les garanties (SIS) relatives à l'environnement	2021

³⁰ Sigle anglais pour «*abandoned, lost, discarded fishing gear*».

		Aider les pays en vue du renforcement des capacités en matière de collecte de données concernant les objectifs de développement durable (ODD), afin de permettre le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et, en particulier, ceux concernant la biodiversité ³¹	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des sites web relatifs aux ODD • Diffusion des statistiques FAOSTAT sur l'évolution du couvert végétal dans le monde • Collecte et analyse de données concernant l'ODD 2.4 et publication d'un rapport indiquant le taux de réponse des pays, en particulier les mesures prises au regard du sous-indicateur relatif à la biodiversité 	2021
		Élaborer un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques	Mise en place d'un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques au sein du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)	2021
		Tenir compte de la biodiversité dans les composantes géospatiales et biophysiques des données et dans celles de l'analyse et de la modélisation, avec une attention particulière à l'équilibre entre les ODD	Prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification pour l'initiative Main dans la main	2020
		Procéder à une estimation des indicateurs relatifs à la biodiversité dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis vers une agriculture durable, en s'appuyant sur les statistiques nationales concernant la production dans les systèmes de culture et d'élevage	Séries chronologiques de coefficients de Gini relatifs à la production dans les systèmes de culture et d'élevage indiquant le degré de dépendance à l'égard de plusieurs espèces	2020
		Intégrer la demande de données spécifiques concernant la biodiversité dans les activités de collecte de données relatives aux pesticides menées au titre de la Convention de Rotterdam	Toutes les parties dont les projets portent sur des préparations de pesticides particulièrement dangereuses communiquent des données relatives aux effets de ces produits sur l'environnement au moyen du questionnaire correspondant	2021
		Faciliter la comptabilisation du capital naturel	Lancement en Afghanistan d'un projet pour la mise en œuvre des comptes relatifs à la biodiversité (production dans les systèmes de culture et d'élevage; utilisation des terres et couvert végétal) dans le Système de comptabilité environnementale et économique intégrée pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, dans trois régions	2021

³¹ ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

		Apporter un appui aux pays pour la collecte de données sur leurs ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) et d'éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation et de la gestion durable de ces ressources, y compris pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux ODD 2.5 et 15.6	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Mise à jour des bases de données relatives aux ressources génétiques, à savoir le système DAD-IS et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) • Présentation de rapports de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, des plans d'action mondiaux pour les ressources phytogénétiques et pour les ressources zoogénétiques, lors de la dix-huitième session ordinaire de la CRGAA • Mise au point de systèmes mondiaux d'information prototypes pour les ressources génétiques aquatiques d'élevage • Mise à jour du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS), au titre de l'Article 17 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en phase avec le système WIEWS 	2020
				2021
				2021
				2021
				2021
Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité	3	Contribuer aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Examen des projets d'évaluation de la plateforme IPBES portant sur l'utilisation durable et sur les espèces exotiques envahissantes	2021
Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte	4	Apporter un soutien aux pays dans l'élaboration de cadres juridiques et stratégiques cohérents intégrant la biodiversité dans tous les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion de cadres juridiques sur les engrais dans la base de données SoiLEX • Publication d'un guide pratique pour légiférer sur l'approche écosystémique des pêches et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter la mise en application 	2021
				2021

systématique de la biodiversité			<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durable des engrais dans les rapports nationaux sur les politiques 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des pays à définir d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans les secteurs de l'agriculture, y compris la pêche et les forêts 	2020-2021
		Aider les pays à adopter des stratégies et des cadres juridiques pour protéger et valoriser la biodiversité locale en faveur de la nutrition et des marchés	Mise en œuvre d'un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale en faveur de la nutrition et des marchés dans au moins quatre pays (Mozambique, Niger, Pérou, Sénégal)	2021
		Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques	Achèvement d'une étude de la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur des forêts	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Outil pour le suivi de la mise en œuvre de la gestion durable des sols 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Outil et guide pratique pour le suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Outils et indicateurs des débits écologiques pour la préservation de la biodiversité des eaux douces 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers régionaux sur la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et sur la pollution par des déchets solides, notamment plastiques 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Deux guides d'évaluation du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP) <ul style="list-style-type: none"> ○ Biodiversité et élevage ○ Quantification et modélisation des stocks de carbone du sol et de l'évolution des stocks dans les systèmes de production animale 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Directives pratiques et matériels didactiques pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais 	2021
<ul style="list-style-type: none"> • Base de données sur les laboratoires nationaux effectuant des évaluations qualitatives des engrais 	2021			
Améliorer l'assimilation, par les pays, des	5	Aider les pays à renforcer leurs capacités pour la prévention, la gestion et l'élimination des espèces envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier régional sur l'élaboration de plans d'urgence en cas d'infestations d'espèces forestières envahissantes, pour la région Europe et Asie centrale 	2020

connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité	Contribuer à l'utilisation et la gestion durables des engrais	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la gestion des sols pour une agriculture tenant compte de la nutrition 	2021
	Appuyer et renforcer la gestion des pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 	2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une publication sur les mesures visant à favoriser des services de pollinisation durable des cultures, à l'échelle du champ, de l'exploitation et du paysage 	2020
		<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une publication conjointe FAO-Bioversity sur les mesures de gestion visant à renforcer les bienfaits intersectoriels des forêts en faveur des services de pollinisation au niveau du paysage 	2020
	Soutenir la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'outils et d'un cours de formation en ligne à l'appui de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches 	2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de directives techniques pour la prévention et la réduction des captures accidentelles de mammifères marins dans le secteur de la pêche 	2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un guide des espèces de poissons mésopélagiques de l'océan Atlantique 	2020
		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de bonnes pratiques pour la réduction des captures accidentelles dans la pêche au chalut de fond visant la crevette en zone tropicale 	2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption, par au moins deux pays en développement, de deux modifications aux engins de pêche visant à réduire la pêche fantôme 	2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier d'experts sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques pour une gestion des pêches compatible avec l'approche écosystémique, et publication d'un rapport de synthèse sur les résultats de la réunion 	2021
Renforcer les capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de directives techniques visant à faciliter l'adoption d'approches et pratiques agroécologiques et leur contribution au respect des accords multilatéraux relatifs à l'environnement 	2021	

			<ul style="list-style-type: none"> • Lancement, dans les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de la troisième phase du programme UE-ACP pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l’environnement 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la troisième phase du Programme ONU-REDD et sa mise en œuvre en 2021 dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine 	2020-2021
		Appuyer la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et améliorer la conservation et l’utilisation durable des espèces sauvages dans les écosystèmes de forêts, de savanes, de zones humides et d’eaux douces	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts dans au moins 30 pays 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques pour l’analyse du cadre de gestion des espèces sauvages 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données de référence dans huit pays, destinées à alimenter les bases de données mondiales, régionales et nationales 	2021
			<ul style="list-style-type: none"> • Publication d’un rapport sur les données d’expérience relatives aux pratiques agricoles dans les zones humides, élaboré en collaboration avec la Convention de Ramsar 	2021

Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO				
Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité	3	Faciliter l'examen de la question de la prise en compte systématique de la biodiversité, au sein des comités techniques, des conférences et commissions régionales et autres organes statutaires de la FAO	• Publication des rapports de session des comités techniques, des conférences et commissions régionales et autres organes statutaires de la FAO	2021
			• Inclusion de la biodiversité en tant que thème transversal dans le prochain Cadre stratégique de la FAO et dans les MTP et PTB à venir	2021
Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques	5	Mettre en place une initiative interdivisions pour l'examen des facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle	• Mise en place d'une équipe spéciale	2020
			• Lancement de l'initiative interdivisions lors du Sommet sur les systèmes alimentaires	2021
Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition				
Améliorer l'accès aux données et à l'information concernant le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	2	Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement et l'évolution des indicateurs relatifs à la biodiversité dont la FAO est l'organisme responsable ou partenaire ³² Élaborer les rapports de la FAO en y incluant des sections sur les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire	Version en ligne du Rapport annuel de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD	2020-2021
			• Lancement du rapport 2020 sur La Situation des forêts du monde: forêts, biodiversité et activité humaine	2020
			• Lancement du rapport 2020 sur La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture	2020
			• Lancement de l'évaluation de la biodiversité des sols	2020
		• Rapport sur L'État des ressources mondiales en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture	2021	

³² ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays	3	Organiser des réunions mondiales d'experts, manifestations parallèles et rencontres de haut niveau relatives à la biodiversité	• Colloque mondial sur la biodiversité des sols	2020		
			• Colloque sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques	2020		
			• Colloque mondial sur la fertilité des sols	2020		
			• Dialogue à parties prenantes multiples sur l'importance de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité	2020		
			• Réunions d'information régionales et mondiales sur le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2021		
			• Congrès forestier mondial	2021		
			• Conférence mondiale sur l'aquaculture	2020		
		Représenter la FAO et les secteurs de l'agriculture lors de manifestations relatives à la biodiversité	Encadrer et appuyer la planification et la mise en œuvre des manifestations suivantes:			
			• Conférence sur les océans	2021		
			• Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	2021		
			• Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	2020		
			• Conférence «Notre océan»	2020		
			• Journées européennes du développement	2020		
			• Congrès mondial de la pêche	2021		
		• Colloque international sur les récifs coralliens	2020			
		Représenter la FAO lors des sessions des conventions relatives à la biodiversité afin de marquer le rôle de l'Organisation en tant que forum privilégié pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la prise en compte des exigences des divers secteurs de l'agriculture dans d'autres accords			Contribuer à la planification et à la mise en œuvre des manifestations suivantes:	
					• Sommet sur la biodiversité au niveau des chefs d'État et de gouvernement, auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies	2020
• Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)	2020					
			• Quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides	2021		
Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les	5	Partager les bonnes pratiques et mettre au point des outils qui mettent en lumière les liens entre l'utilisation durable de la biodiversité et la sécurité alimentaire	• Partage des bonnes pratiques issues du Programme de gestion durable de la faune sauvage dans le cadre de la Boîte à outils pour la gestion durable des forêts, sur le site web de la FAO et auprès des instances compétentes	2021		

bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation			• Publication d'un guide pour l'évaluation des indications géographiques au regard de la durabilité, y compris la conservation et la promotion de la biodiversité	2021
			• Publication de directives et de bonnes pratiques pour la restauration des écosystèmes, sur le site web de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes	2021
			• Création d'une communauté de praticiens dans le cadre de la Plateforme des connaissances agroécologiques	2021
			• Mise à l'essai de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) dans toutes les régions et mise en place d'une base de données mondiale visant à améliorer les résultats multidimensionnels de l'agroécologie pour des systèmes alimentaires plus durables	2021
			• Publication d'un ouvrage sur la cartographie des bonnes pratiques agroécologiques dans les zones de montagne	2020
			• Note d'information de la FAO sur la restauration des écosystèmes au service des secteurs de la production alimentaire et agricole	2020
Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité	6	Intensifier les travaux menés au sein des partenariats pertinents (Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, Partenariat de collaboration sur les forêts, Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, Partenariat de la montagne, Partenariat mondial sur les sols, Groupe technique intergouvernemental sur les sols, notamment) afin de faire mieux connaître l'importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire	• Initiative commune du Partenariat de collaboration sur les forêts en faveur de la lutte contre la déforestation	2020
			• Organisation du Forum sur la faune sauvage, par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage	2021
			• Journée internationale de la montagne sur le thème de la biodiversité	2020
			• Assemblées plénières annuelles du Partenariat mondial sur les sols	2020-2021
			• Sessions de travail annuelles du Groupe technique intergouvernemental sur les sols	2020-2021
		Assurer la prise en compte des questions liées à la biodiversité dans les programmes d'investissement en	• Élaboration du module biodiversité de l'outil ex-ante bilan carbone (EX-ACT MNV ³³) et du projet de directives correspondant	2021

³³ MNV: mesure, notification et vérification.

		faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'initiative RECSOIL de reconstitution du carbone organique des sols dans le monde, y compris l'établissement d'une carte mondiale du piégeage du carbone organique dans le sol et le lancement d'un processus MNV à l'échelle de l'exploitation. 	2021
Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	7	Faire mieux connaître le potentiel des indications géographiques pour préserver la biodiversité et contribuer à une bonne nutrition et une alimentation saine	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du Forum sur la durabilité et les indications géographiques, en collaboration avec l'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (OriGIn) Conférence internationale sur les indications géographiques 	2020
		Codiriger la mise en œuvre des décennies d'action des Nations Unies (nutrition, sciences océaniques, agriculture familiale, eau et restauration des écosystèmes) et participer aux activités menées à ce titre, notamment en sensibilisant à l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité et du rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	<p>Campagnes annuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> Journée mondiale des légumineuses (1^{er} février) Journée mondiale des zones humides (2 février) Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars) Journée internationale des forêts (21 mars) Journée mondiale de l'eau (22 mars) Journée mondiale des abeilles (20 mai) Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) Journée mondiale de l'environnement (5 juin) Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (29 septembre) Journée mondiale des sols (5 décembre) 	2020-2021
			<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) 	2020
			<ul style="list-style-type: none"> Stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – Plan de mise en œuvre de la Décennie 	2020
			<ul style="list-style-type: none"> Examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 	2020
			<ul style="list-style-type: none"> Année internationale des fruits et légumes 	2021

Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité				
Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité	4	Mettre en place un réseau technique pour l'échange de connaissances en matière de biodiversité	Mise en place d'un réseau technique sur la biodiversité	2020
		Mettre en place un groupe de travail sur la biodiversité, à l'échelle de la FAO, y compris des sous-groupes de travail thématiques, le cas échéant	• Définition du mandat du groupe de travail	2020
			• Achèvement du processus de désignation des points focaux pour la biodiversité, au sein des divisions techniques et des bureaux régionaux	2020
			• Publication en ligne du registre actualisé des points focaux de la FAO pour la biodiversité	2020
Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO	5	Réexaminer les modalités du cycle des projets ainsi que les mesures de protection environnementales et sociales pour une meilleure prise en compte des trois niveaux de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	Mise en application des mesures de protection environnementales et sociales révisées de la FAO	2021
		Créer un marqueur de la biodiversité (sur le modèle du marqueur de l'égalité des sexes) pour les projets	Mise en place du marqueur de la biodiversité en phases de conception et d'approbation des projets	2021
		Inclure les questions relatives à la biodiversité dans la gestion des risques liés aux projets et la procédure de consentement préalable, libre et éclairé	Inclusion de la biodiversité dans les outils de gestion des risques liés aux projets	2021
		Élaborer de nouvelles directives en matière d'achats tenant compte de la biodiversité	Examen de l'état de la biodiversité lors des procédures d'achat de la FAO	2021
Renforcer la collaboration avec les organismes compétents	6	Asseoir la biodiversité en tant que domaine de collaboration essentiel avec les organismes internationaux compétents.	La biodiversité est prise en compte dans les accords de coopération nouveaux et actualisés	2021

*** Fonctions essentielles de la FAO³⁴**

1	Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2	Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4	Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5	Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7	Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

³⁴ C 2019/3, paragraphe 21.

Annexe 2: Indicateurs du Cadre stratégique de la FAO

Tableau 1. Indicateurs de résultantes du Cadre stratégique de la FAO³⁵ utilisés pour le suivi des changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent de réaliser les objectifs de la Stratégie

Résultante du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de résultante du Cadre stratégique de la FAO
RÉSULTANTE 2.1: Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.1.A: Nombre de pays où les producteurs ont adopté des pratiques visant à accroître leur productivité agricole de manière durable (ODD 2.4.1)
	2.1.B: Pourcentage de pays caractérisés par un taux élevé de mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
	2.1.C: Nombre de pays rendant compte de progrès vers une gestion durable des forêts (ODD 15.2.1)
RÉSULTANTE 2.2: Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.2.A: Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de la conservation de l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle
RÉSULTANTE 2.3: Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables	2.3.A: Nombre de pays qui ont publié des rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables
	2.3.B: Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (ODD 13.2.1)
	2.3.C: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1)
	2.3.D: Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.a.1)
RÉSULTANTE 2.4: Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement	2.4.A: Nombre de pays caractérisés par un niveau élevé de disponibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'informations dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches

³⁵ CL 163/3-WA3 (<http://www.fao.org/3/nb417fr/nb417fr.pdf>).

climatique et à la dégradation de l'environnement	
<p>L'objectif 6 garantit et mesure la qualité technique des activités, des connaissances et des services de la FAO, la qualité et l'intégrité des données statistiques produites et diffusées par l'Organisation, ainsi que les services de qualité fournis aux Programmes stratégiques (PS) pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique.</p> <p>La biodiversité ne figure pas encore en tant que thème transversal, mais la plupart des contributions de l'objectif 6 au PS2³⁶ renvoient à la biodiversité en évoquant l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres, la culture, l'élevage, la pêche, les forêts, la diversification de la production alimentaire, l'agriculture tenant compte de la nutrition, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la raréfaction des ressources naturelles, etc. Néanmoins, il n'est pas possible de définir des cibles et indicateurs qui soient spécifiquement liés à la biodiversité.</p>	
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	
6.2: Amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	
6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes	
6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques	
6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition	
6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique	

Tableau 2. Produits, indicateurs de produits et cibles du Cadre stratégique de la FAO³⁷ utilisés pour le suivi des contributions directes de l'Organisation à la mise en œuvre de la Stratégie

Produit du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de produit du Cadre stratégique de la FAO	Cible fin 2020	Cible fin 2021 (cumulatif)
2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement	32	105
	B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement	16	43

³⁶ Voir C 2019/3, pages 70 à 78.

³⁷ CL 163/3-WA4 (<http://www.fao.org/3/nb419fr/nb419fr.pdf>).

2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions ou d'organisations qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles	45	170
2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre de politiques, de stratégies ou de projets et plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	30	81
2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions ou organisations ayant bénéficié d'un appui pour le renforcement de leurs capacités afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et programmes plus intégrés en matière d'alimentation et d'agriculture durables	18	42
2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions concernées publiques et autres dont les capacités ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	12	43
2.4.1 Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.	Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays	30	120
2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la	Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de	40	105

communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.	données ventilées par sexe et étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents		
3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la reconnaissance des droits fonciers, la protection sociale, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre le renforcement des droits fonciers, la protection sociale, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	2	20
4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables.	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les pays auxquels un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités des acteurs à développer des filières locales qui tiennent compte de l'égalité des sexes et dont les femmes et les hommes puissent bénéficier sur un pied d'égalité.	26	61